

04

Programme

Renaturation du réseau hydrographique et valorisation du patrimoine végétal et naturel

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESave) / Commune de L'Isle-en-Dodon

Partenaires techniques

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), Fédération de pêche 31, l'OFB, la DDT31 (mission police de l'environnement et police de l'eau)

Partenaires financiers pour la renaturation

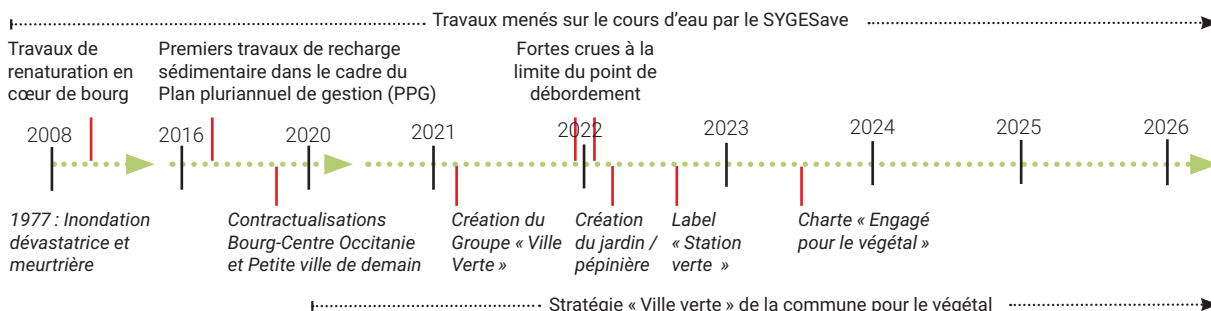
Agence de l'eau (50 %), Région (20 %), CD31 (10 %). 20 % pris en charge par le SYGESave sur la taxe GEMAPI

DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR UNE « VILLE VERTE »

L'ISLE-EN-DODON (31)

Le territoire de l'Isle-en-Dodon entretient historiquement une relation complexe avec la Save et ses affluents, sujets aux débordements fréquents. Comment réduire la crainte liée au risque et replacer la rivière comme un atout ? L'articulation des actions de différents acteurs permet d'atteindre plusieurs objectifs : la renaturation du lit de la rivière améliorant la qualité de l'eau, le renforcement de la biodiversité en ville, l'inversion du regard des habitants sur des espaces de nature en milieu urbain, l'amélioration des fonctionnalités du réseau hydrographique contribuant à réduire le risque d'inondation. À travers la démarche « Ville verte », la Commune place le végétal comme un enjeu transversal favorisant le lien social.

Renaturation du lit de la Save en cœur de bourg réalisée en 2008 (MOA SYGESave) avec la mise en place de blocs de pierre et d'une végétation maîtrisée sur les berges ou dans le lit.





Zone de recharge en amont du bourg, après les travaux réalisés en 2023. ©SYGESave - F. BOUTEIX

Rétablir une fonctionnalité du cours d'eau et renforcer la biodiversité

Le SYGESave établit des programmes sur 5 ans de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence GEMAPI). À l'Isle-en-Dodon, la disparition progressive du matelas alluvial dégradait le fonctionnement de la rivière. Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Recharges sédimentaires par l'apport de matériaux : 75 à 100 t de blocs de pierre (isolés, en épis ou banquettes) et 300 à 400 t de grave sur 40 cm d'épaisseur par an.
- Modification du lit du cours d'eau (méandrage, renaturation)
- Interdiction d'extraire des matériaux (sauf autorisation)
- Intervention sur les points de blocages (moulins, embâcles...)

Il s'agit de favoriser le transport solide naturel de la rivière, pour la qualité de son eau (filtration, autoépuration) et pour la régulation du débit. Grâce aux méandres et à une végétation maîtrisée, le débit est ralenti et le matelas alluvial maintenu. D'ici 2027, ce sont 1,5 km de cours d'eau qui seront restaurés.

Le syndicat réalise des diagnostics sur l'état hydraulique, écologique, chimique et climatique du cours d'eau. Suite aux travaux de recharge sédimentaire et de renaturation, le nombre de poissons a augmenté de 66 % et le volume de la biomasse de 200 % (comptages réalisés par la fédération de Pêche 31).

Le syndicat conduit par ailleurs une politique de préservation et restauration des zones humides dans le bassin versant, soit par l'accompagnement des propriétaires dans les modes de gestion, soit par l'acquisition pour en devenir gestionnaire. Les zones humides sont des milieux riches en biodiversité et jouent un rôle clé dans la prévention des inondations liées aux crues (effet tampon et zone d'expansion).

Se réapproprier la rivière et les espaces naturels

La Commune s'engage sur différents espaces pour faire de la présence du végétal et de l'eau un atout pour le cadre de vie et pour la biodiversité :

- Des journées citoyennes de nettoyage de la rivière permettent aux habitants de renouer avec un cours d'eau longtemps craint.
- Le canal du moulin est en cours de requalification pour devenir support de mobilités douces et renforcer sa dimension de refuge de biodiversité (ex : potamot nageant, alignements de vieux arbres favorables au pic, etc.).
- Sur les différents cours d'eau du territoire communal, les modalités de gestion sont établies par le SYGESave. Les services municipaux assurent l'entretien des espaces herbacés des berges (tonte, fauche).
- La zone des étangs sera travaillée comme une zone humide avec une évolution des modes de gestion. Par exemple, une *fauche tardive** favorise certaines espèces (Orchis anthropophora, Serapia lingua). D'autre part, des moyens de lutte contre la jussie rampante, espèce exotique envahissante installée sur le plan d'eau, sont déployés tels que le blocage sur les entrées et sorties d'eau pour éviter la dispersion, ou l'arrachage.



Jardin partagé et pépinière collective : les dons, semis, boutures, plants, permettent de fournir des végétaux destinés à végétaliser les espaces publics de la ville, à moindre coût.

LEVIERS

- + « Ville verte » : une démarche d'ensemble pour la nature en ville permettant de fédérer élus, agents, associations, professionnels, citoyens bénévoles, autour d'objectifs partagés
- + Un chantier pilote et expérimental sur la recharge sédimentaire qui fait référence au niveau national et a permis de débloquent des financements spécifiques
- + Recrutement d'une directrice des services techniques avec un profil de technicienne en gestion des espaces paysagers

POINTS DE VIGILANCE

- Une communication à mettre en place en amont et par différents moyens pour expliquer les actions mises en œuvre (journal communal, stand sur le marché, etc.)